

IRIS Finance n'est pas directement en charge de l'exécution des ordres sur les marchés financiers car elle utilise les services d'intermédiaires agréés et spécialisés en la matière.

IRIS Finance doit donc prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients ou pour les OPC qu'elle gère.

De ce fait elle est soumise à une obligation de « meilleure sélection » des intermédiaires en charge de l'exécution des ordres, en définissant des critères d'évaluation de leur politique d'exécution afin de sélectionner, par classe d'instruments financiers, les intermédiaires auxquels les ordres sont transmis.

IRIS Finance procède à un examen de cette politique au moins une fois par an à l'occasion de sa revue annuelle d'évaluation et de notation des intermédiaires, et plus fréquemment si la situation le justifie. Les critères d'évaluation sont respectivement la qualité d'exécution, la réactivité et la fiabilité des équipes, la solidité financière, la notoriété et la réputation de l'intermédiaire, enfin la pérennité de la relation avec l'intermédiaire. La qualité de la recherche est un critère désormais examiné de façon distincte des autres critères de qualité propres au service d'exécution, cette distinction étant imposée par l'entrée en vigueur de la directive MIF2 depuis le 2 janvier 2018. Des intermédiaires sont donc sélectionnés spécifiquement sur ce service, indépendamment d'une sélection éventuelle sur leur service d'exécution.

IRIS Finance doit à partir de l'exercice 2018 établir et publier une fois par an, pour chaque catégorie d'instruments financiers, le classement des 5 premières entreprises d'investissement en termes de volumes de négociation, auxquelles elle a transmis ou auprès desquelles elle a passé des ordres de clients pour exécution au cours de l'année écoulée, ainsi que des informations synthétiques sur la qualité d'exécution retenue.

Par ailleurs compte tenu de la nature de ses clients, pour l'essentiel non professionnels, et des instruments financiers qu'elle utilise pour la réalisation de sa politique de gestion, IRIS Finance a choisi d'être catégorisée par tous ses intermédiaires comme un client professionnel. Ainsi IRIS Finance apporte à ses propres clients le niveau le plus élevé de protection et se conforme à son obligation d'agir au mieux de leurs intérêts.